

REGARDS SUR
L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL
DANS LA MARINE
JUSQU'EN 1890

Considérations historiques

Docteur Adrien CARRÉ

Médecin Général de la Marine

Membre de l'Académie de Marine

Le but de cet article est de montrer à quel point le principe de l'enseignement médico-chirurgical et pharmaceutique a été, dès la fondation des Ecoles de chirurgie, puis de Médecine Navale, révolutionnaire en leur temps, par leur conception comme par leur application. Ce véritable prophétisme explique pourquoi ces Ecoles de Brest, Rochefort et Toulon ont pu, jusqu'en 1890, fonctionner comme de véritables facultés autonomes, sauf la thèse, et jusqu'en 1963, comme Ecoles Annexes.

Le 13 juin 1715, Jean Cochon Dupuy (1674-1753) né à Niort, Docteur en Médecine de l'Université de Toulouse, premier Médecin du Port de Rochefort depuis 1715, écrivait au Ministre de la Marine Jérôme Phélypeaux, Comte de Pontchartrain, la lettre suivante :

“Exposant combien l'exercice de la barberie pendant leur apprentissage dans la boutique d'un Maître Chirurgien préparait mal au rôle difficile de chirurgien, mais aussi d'apothicaire, qu'ils avaient à remplir sur les vaisseaux il ajoutait...

Il manque, Monseigneur, à tous ces chirurgiens, la qualité la plus essentielle, pour qu'ils puissent rendre de bons services à la mer, c'est qu'ils ne sont point anatomistes. Les hôpitaux maritimes pourraient devenir des asiles pour les malades, et des écoles pour les jeunes chirurgiens, où ils pourraient s'instruire, non seulement sur l'anatomie et les opérations de chirurgie, mais encore acquérir des connaissances sur les maladies internes et sur les compositions des remèdes et des doses auxquelles on les administre. Plusieurs des chirurgiens qui servent dans la Marine sont très médiocres et n'ont pour toute capacité que la routine que donne une expérience confuse”.

Cette lettre n'eut pas de suite immédiate : le premier septembre 1715, Pontchartrain était remplacé par un “Conseil de Marine”, d'efficacité médiocre et qui retardait tout. Nous verrons que ce n'est que le 5 février 1722 que fut inaugurée l'Ecole souhaitée par Cochon Dupuy. Mais Fleuriou d'Ermenonville, secrétaire d'Etat “à temps partiel” depuis 1718, en avait depuis longtemps accepté le principe. Maurepas (Jean Frédéric Phélypeau) allait lui succéder du 14 août 1723 au 30 avril 1749.

Il est singulier que cette lettre, pièce capitale dans l'histoire de la Médecine Navale Française, charte d'un enseignement médico chirurgical unique en son temps - et qui va donner au service de santé de notre marine une valeur et un rang social sans équivalent dans les autres marines - soit dans les historiques, “même spécialisés”, presque systématiquement omise.

Pour réaliser en quoi les propositions de Cochon Dupuy sont, en leur temps, proprement "révolutionnaires", il faut avoir présent à l'esprit à quel point - ce qui de nos jours peut paraître aberrant - étaient alors séparées médecine et chirurgie - et plus encore médecins et chirurgiens - sans oublier la situation ambiguë des apothicaires.

La définition la plus simple de la médecine est, on le sait, "*la science et l'art de la conservation ou du rétablissement de la santé*".

La chirurgie est la partie de cet art médical qui comprend l'intervention de la main, nue ou armée d'un instrument. Dans l'antiquité comme de nos jours, la chirurgie était, sans limites précises une spécialisation de la médecine en général.

Au XII^{ème} siècle, et spécialement avec une bulle du Pape Innocent III en 1215, se produisit une rupture. La médecine était alors pratiquée surtout par des religieux. L'interdiction qui fut faite alors au clercs de tout acte "médical pouvant verser le sang", fit que les religieux se déchargèrent sur leurs barbiers des interventions telles que saignées, incisions, et bientôt de tout ce qui était manuel.

Pendant longtemps, les médecins furent appelés physiciens parce qu'ils étaient censés connaître les lois de la nature : ce sont des savants. Le nom a persisté chez les Anglais : le médecin y est appelé "physician".

Le chirurgien, socialement abaissé par son métier concomitant de barbier ne fut plus considéré que comme un artisan manuel.

Dès le XII^{ème} siècle des Ecoles de Médecine fonctionnent à Montpellier puis à Paris. L'exercice de la médecine ne sera plus permis qu'à des docteurs (de doctus, savant) ou du moins à des licenciés, issus de ces Ecoles. Le côté théorique et dialectique (finalement scolastique) de la médecine s'opposera peu à peu au pragmatisme et à l'expérience pratique de la chirurgie enseignée par des "démonstrateurs".

Cette situation eut pour conséquence que pendant une première et assez longue période - paradoxe apparent - les grands noms de l'art médical seront ceux de chirurgiens, de Chauliac (1342-1370) à Ambroise Paré (1509-1590). Le médecin Vésale au XVI^{ème} siècle, était anatomiste et autant chirurgien que médecin.

Mais la chirurgie va marquer un temps d'arrêt. Le mot de barbier (Ambroise Paré est barbier !) dévalorise totalement celui de chirurgien. Les médecins sont peu nombreux, réservés aux élites. Les chirurgiens, eux, ou se disant tels, sont partout, des simples barbiers de campagne aux chirurgiens barbiers en boutique, aux vrais chirurgiens de valeur eux-mêmes, traités en subalternes par les médecins.

Sous Louis XIV l'enseignement de la chirurgie prend forme. La guérison de la fistule de Louis XIV par le chirurgien Félix - après l'échec des médecins - va, en France du moins, contribuer avec le bon sens du Roi au relèvement de la condition de la chirurgie et des chirurgiens de valeur.

L'Académie de Chirurgie sera fondée en 1731 et, cependant, ce ne sera qu'en 1743 que Louis XV séparera définitivement et totalement la chirurgie et la barberie. Mais le beau bâtiment du Collège des chirurgiens ne succédera qu'en 1775 à un amphithéâtre d'anatomie, Collège totalement séparé de la Faculté de Médecine. Et celle-ci, en 1774, se verra malgré elle, concurrencée par la Société Royale de Médecine.

La troisième profession médicale, l'apothicairerie (fourniture et préparation des médicaments) fut, dès le XIV^{ème} siècle réglée suivant le système corporatif marchand (le mot grec apotheke signifie boutique). L'apothicairerie fut longtemps confondue avec confiseurs et épiciers. Au XVII^{ème} siècle fut créé un enseignement par le Jardin des Apothicaires. En 1717 sera créé un Collège de Pharmacie.

Au moment où Cochon Dupuy écrit sa lettre l'esprit corporatif - même s'il ne pouvait empêcher dans la pratique certaines confusions des genres - était si fort, sinon agressif, qu'il rendait révolutionnaire et quasi subversive l'idée de mettre sur pied, officiellement, un enseignement polyvalent, faisant la synthèse des trois disciplines. La Marine (celle de l'institution des Invalides) montrait ainsi son courageux esprit novateur.

1722 : UNE PREMIERE DANS L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Nous l'avons dit, ce fut le 5 janvier 1722 que fut inaugurée en grande pompe militaire, l'Ecole de Chirurgie de Rochefort. Celle-ci réalisait ce qui allait longtemps faire la supériorité de l'enseignement médical de notre marine : la synthèse des connaissances médicales, chirurgicales, et pharmaceutiques à une époque où les trois branches étaient totalement séparées, et le resteront jusqu'à la Convention (1793).

Dans sa remarquable *Histoire du Service de Santé de la Marine*, le grand médecin hygiéniste et historien de la Médecine Navale en France, Amédée Lefebvre (1798-1869) citant cette lettre écrivait en 1867 : *"ainsi à cette époque où dans toute la France les chirurgiens étaient encore confondus avec les barbiers et où leur instruction était fort négligée, l'ouverture de l'Ecole dut avoir un grand retentissement"*.

A la réflexion, nous en sommes moins sûrs, et nous pensons qu'elle fit peu de bruit, l'événement se passant dans ce port, loin de Paris, qu'était Rochefort, loin de ces Messieurs des Facultés, qui, heureusement peut-être, n'en saisirent pas la portée.

Cela est si vrai que dans un important article d'histoire de la médecine, paru tout récemment, et où l'auteur expose lumineusement les incompréhensions et les oppositions qui jusqu'en 1793 séparent les Ecoles et Collèges de Médecine et de Chirurgie, aucune allusion ne permet de penser que depuis 1722 la Marine avait dans son enseignement résolu la synthèse. Il est vrai que ces "polyvalents" gardaient le nom modeste de "chirurgiens". Mais le silence de cet auteur n'en est pas moins... éloquent.

Il est vrai aussi qu'à cette époque, la marine était pour ainsi dire oubliée. Mais si la Régence négligeait les vaisseaux, elle était très attentive au sort des marins eux-mêmes.

En 1717, des réglemens et lettres patentes avaient défini les attestations nécessaires aux chirurgiens navigants civils et dont l'embarquement sur les navires était toujours réglé par l'Ordonnance de Colbert de 1681, alors qu'en 1720 avait été promulgué le Code des Invalides de la Marine.

Cet enseignement polyvalent, unique en son genre, sera possible du fait que les enseignants appartiennent tous aux cadres de la marine : médecins, chirurgiens, apothicaires, parce que comme l'avait démontré Cochon Dupuy, ces Ecoles étaient installées dans ce que l'on appellerait aujourd'hui : des "Hôpitaux d'instruction", les hôpitaux maritimes existant déjà dans les ports.

Ajoutons la pratique des contrôles continus, pendant longtemps, celle des concours conditionnant l'avancement (avec des périodes intermittentes d'internat) : nous trouvons déjà les caractéristiques des Ecoles des Ports jusqu'en 1890, et pour la première année de médecine, celle des Ecoles Annexes, de 1891 à 1963.

Cette organisation, unique en France, même après la Convention, sera également unique (sauf peut-être en Espagne Bourbonnienne), dans les autres marines : celles-ci ont toujours recruté leurs officiers de santé par "cadre latéral" ou recrutement des praticiens civils.

Une telle organisation de l'enseignement, fondée sur l'hôpital, base du fonctionnement médical dans la marine, fut jugée nécessaire pour les raisons invoquées dans la lettre de Cochon Dupuy. Mais elle ne se conçoit qu'en raison des conditions nouvelles de la navigation et du caractère spécifique du système maritime français.

DU BARBIER AU CHIRURGIEN NAVIGANT

Les marines antiques embarquaient des médecins : Esculape était sur le navire Argo. Les romains eurent de véritables services de santé maritime. A l'époque médiévale Génois et Vénitiens les imitèrent.

Sur tout navire de quelque importance, militaire ou marchand, se trouvait "barbier qui faisait le poil" et jouait le rôle "soignant". Sa présence était indispensable au moral des marins et des passagers.

Au XVI^{ème} siècle, avec les longues navigations, l'augmentation des tonnages et des effectifs, la naissance des grandes flottes de combat, la situation changea.

Des problèmes médicaux nouveaux : avitaminoses (et surtout scorbut) maladies exotiques, et blessures dues aux armes à feu.

L'Ordonnance de 1584 sur l'"Amiral" (partie du remarquable Code Henri III) ordonne que le "Bourgeois" (alors l'armateur) de tout navire (tous sont armés en guerre) y embarque un barbier, choisi par le maître, avec son coffre.

En 1642, l'Ordonnance du Commandeur de La Porte ordonne l'embarquement d'un chirurgien, choisi par le Capitaine (les mots ont évolué !..).

NAVIRES HOPITAUX

En 1647, la remarquable hydrographie du Père Fournier s'étend sur le personnel des "hôpitaux à la suite des armées navales", c'est-à-dire des navires hôpitaux. Ceux-ci, d'origine espagnole (ceux de l'Armada de 1588 sont des modèles) apparaissent en France sous Louis XIII. Ils embarquent des médecins et des chirurgiens dont le rôle est longuement précisé. Mais comment sont-ils formés et choisis ?

En Angleterre aussi apparaissent les navires hôpitaux qui jouent leur rôle dans la première guerre anglo-hollandaise de 1652.

Fait remarquable : les navires hôpitaux précèdent les hôpitaux maritimes à terre.

L'HOPITAL MARITIME : UNE INNOVATION FRANCAISE

Nos Ecoles polyvalentes (Médecine, Chirurgie, Pharmacie) n'ont été conçues et n'ont pu fonctionner (en somme jusqu'en 1963) que parce qu'elles étaient implantées dans les hôpitaux maritimes dont les cadres hospitaliers formaient les cadres enseignants.

Dès l'origine ces hôpitaux vont marquer notre marine sur le plan médical mais aussi sur le plan social. La comparaison avec la marine anglaise (Royal Navy depuis 1707) sera instructive.

Le mot d'hôpital fut longtemps ambigu. En raison de l'indigence des moyens thérapeutiques, toute personne aisée pouvait sans inconvénient être soignée et mourir à domicile. L'hôpital est longtemps et surtout un asile d'hébergement de pauvres. Les "pauvres malades" sont les malades pauvres. Il y a peu encore l'expression "finir à l'hôpital" signifiait misère et déchéance.

Soldats sans famille, marins loins de chez eux, devaient bien, malades ou blessés, être "hospitalisés". Longtemps ils le furent dans les établissements religieux, hôpitaux ou non. Toute l'organisation hospitalière était, en pays catholique, basée sur la charité et le clergé, avec ses biens locaux et ses religieux et religieuses. En Angleterre les Actes de suppression d'Henry VIII (1534-1535) furent sur ce plan et pour la Navy elle-même une durable catastrophe.

INFLUENCE DE L'ORDRE DE MALTE : NAISSANCE DE NOS HOPITAUX

Un élément va orienter notre marine naissante avec Richelieu : les liens entre celle-ci et l'Ordre de Malte.

Dès sa création, en 1626, la Marine Royale (et non plus Amirale) recevra de l'Ordre de Malte une bonne partie de ses cadres : ainsi le Commandeur de la Porte Isaac de Razilly, comme plus tard Tourville et Suffren.

Rappelons que le titre exact de l'Ordre de Malte est celui d'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem et les buts hospitaliers primitifs, même aux grandioses périodes militaires de l'Ordre, ne furent jamais perdus de vue. Malte comptait trois hôpitaux, les meilleurs de la Méditerranée, et les Chevaliers présent dans l'île devaient consacrer au moins un jour par semaine à ces hôpitaux.

L'histoire des Hôpitaux du Ponant (de Toulon) a longtemps caché le fait que notre premier hôpital maritime fut celui créé vers 1640, à l'imitation de Malte, dans le superbe Arsenal des galères

de Marseille, détruit au XIX^{ème} siècle. Or, à cet hôpital étaient adjoints une Ecole d'Anatomie et un jardin botanique. Le capital "en galériens" était trop précieux pour être négligé, et chaque capitaine propriétaire de sa galère choisissait au mieux son chirurgien. Hôpital des galères et Ecole bénéficièrent d'excellents praticiens : Chabert (1649-1724), Deidier (1670-1746), Daviol (1676-1762) et le célèbre ophtalmologiste Jacques Deriel, chirurgien des galères de 1736 à 1741. Mais il ne s'agissait là que d'un simple lieu de démonstration d'anatomie pour les chirurgiens en service comme ce fut longtemps le cas pour les hôpitaux de l'armée de terre mais non de véritables "Facultés" comme sera le cas dans nos Ecoles après 1722.

Depuis 1669-1673 le système de recrutement des équipages de la Marine Royale (à part les galères) par le moyen des Classes (future Inscription Maritime) complétée par les Invalides de la Marine (institutions de 1673) concernait l'ensemble des populations maritimes françaises, y compris le personnel des arsenaux. La protection médicale de l'ensemble amènera la création d'hôpitaux maritimes, dès 1666, à Tonnay Charente (pour Rochefort alors en construction), Toulon 1674, Rochefort 1683, Brest 1684.

A partir du moment où les ports vont disposer d'hôpitaux, toute une organisation médico-maritime se met en place autour de ceux-ci. Nous en trouvons le détail dans l'Ordonnance de la Marine Royale du 15 avril 1689 (Livre XX) qui comprend 26 pages.

Si l'Intendant et le Commissaire ont la haute main administrative, le rôle du médecin et du chirurgien major du Port est important. Outre leurs fonctions médicales propres, ils ont la charge, en présence du commissaire, de l'examen des chirurgiens, apothicaires et aides chirurgiens qui se présenteront pour servir sur les vaisseaux du Roi et "Hôpitaux à la suite des Armées Navales" (navire hôpitaux) et "*ne permettra point qu'il en soit reçu que de capable des fonctions auxquelles ils sont destinés*".

Le Chirurgien Major du Port (Titre VII - Article 9) doit enseigner aux chirurgiens "entretenus" dans la salle de dissection la situation des veines, artères, muscles et tendons, et les précautions qu'il faut prendre quand ils panseront les blessures, où il faudra couper les chairs et faire des incisions et leur donner toutes les connaissances nécessaires pour se bien acquitter de leur art.

Si on considère que cette instruction élémentaire s'adresse à des chirurgiens "entretenus", c'est-à-dire déjà définitivement intégrés dans les cadres, on imagine ce que pouvait être le niveau de connaissance des chirurgiens de bord dont la plupart ne sont pas "entretenus".

Tout ceci montre l'étendue du pas que Cochon Dupuy va faire franchir à l'enseignement de la médecine et de la chirurgie navale, avant tout embarquement, des années d'études polyvalentes : médecine, chirurgie, pharmacie, avec un enseignement joignant avec le contrôle continu, la pratique à la théorie.

Après l'Ecole de Rochefort (1722), l'Ecole de Brest, ordonnée par Maurepas le 24 décembre 1731, fut inaugurée le 31 janvier 1740. L'Ecole de Toulon ne fut fonctionnelle qu'en 1775 en raison des difficultés provoquées par l'éloignement de l'hôpital de Saint-Mandrier.

Après 1750 environ, les Ecoles vont "bénéficier" du transfert des galériens de Marseille dans les nouveaux bagnes des ports. La mortalité élevée des bagnards va donner aux élèves et aux chirurgiens des possibilités de dissection et d'exercice de médecine opératoire telles qu'elles vont assurer aux chirurgiens de notre marine issus de l'Ecole une dextérité et une maîtrise opératoire hors de pair. Et ceci jusque sous le Second Empire.

L'Ecole de Brest va bénéficier en outre de l'intérêt pour l'Hygiène Navale qu'animent au moins trois des plus illustres fondateurs de la toute récente Académie de Marine (1752), Duhamel du Monceau (1700-1782), Bigot de Morogues (1705-1781) et le médecin, directeur de l'Ecole de Brest, Chardon de Courcelles, membre, comme Duhamel, de l'Académie des Sciences (1705-1775). Le prestige de l'Ecole de Brest est tel qu'elle reçut en 1775 le titre de Collège Royal de Chirurgie de la Marine. On est bien loin des amphithéâtres de démonstration.

CHIRURGIENS DE LEVÉE ET VOLONTAIRES

Il est évident que les Ecoles des Ports ne pourront fournir, faute d'effectifs, que le personnel hospitalier et celui des bâtiments importants des escadres. Il faut faire appel, dans la proportion de 4 pour 1 en temps de paix, et de 10 pour 1 en temps de guerre, à des chirurgiens civils de "levée", ou "volontaires". La réputation pédagogique des chirurgiens "entretenus" attire d'ailleurs de nombreux jeunes gens. Mais le nombre de ces novices explique certaines récriminations de commandants de navire envers ces chirurgiens de "levée".

Pendant la guerre d'indépendance Américaine, la marine dut faire appel à plus de 2000 de ces chirurgiens non issus des Ecoles. Certains étaient médiocres. C'était inévitable (mais la plupart se formeront peu à peu). D'autres, de valeur reconnue, furent admis dans les cadres.

Depuis 1767, les Officiers de Santé de la Marine avaient (en même temps qu'il devenait obligatoire pour tous les officiers) un uniforme : l'habit gris épine et le gilet rouge.

La valeur de l'enseignement de ces Ecoles a un illustre témoin : Dominique Larrey (1766-1842) arrivé en 1787 à l'hôpital maritime de Brest comme volontaire, il voit ses capacités reconnues, et reçoit rapidement un poste équivalent à celui de nos prosecteurs. Ayant été ensuite embarqué, "malade à la mer", il renonce à la marine. Mais c'est à l'Ecole de ses Maîtres de l'Ecole de Brest (en particulier Pierre Duret (1745-1825) "l'Ambroise Paré de la Marine" dira Broussais) qu'il apprendra les principes qui, appliqués à l'armée, lui vaudront sa glorieuse carrière. Il le reconnaîtra toujours.

AU XIX SIÈCLE

Après les orages et les convulsions de la Révolution et de l'Empire, et la pénible convalescence de la Restauration, nos Ecoles des Ports se perfectionnent sans cesse, et vont atteindre un niveau et un prestige tels qu'ils rejailliront sur tout le Corps de Santé de la Marine, qui est devenu aussi celui des Colonies.

Nous n'insisterons ici que sur certaines preuves de ce prestige et de cette considération, qui vaudront au Corps de Santé de la Marine, en 1835-1838 sa libération de l'intendance (il ne dépendra désormais que du Commandement), 50 ans avant le Service de Santé de l'Armée, et ceci avec l'accession à tous les honneurs militaires.

C'est la valeur du tandem Hôpitaux-Ecoles qui vaut à nos médecins et pharmaciens l'honneur d'être les "savants" des voyages maritimes d'exploration.

Quoy, Gaymard, Gaudichaud-Beaupré, Lesson deviendront des notoriétés du monde scientifique.

Il nous suffira de rappeler que du début du siècle à 1870, le corps de santé de la Marine (qui prend officiellement ce titre en 1865, année où tous les chirurgiens de marine deviennent, même sans thèse, médecins de marine) comptera 7 membres de l'Institut (dont plusieurs pharmaciens), à l'Académie de Médecine 2 présidents et 23 membres correspondants, à l'Académie de chirurgie 5 membres, à la Société de Médecine de Paris 2 présidents et 7 membres, (malgré, c'est important, l'éloignement de Paris). Et n'oublions pas le trio d'hygiénistes navals sans équivalent au monde, Amédée Lefebvre (1798-1869), Le Roy de Méricourt (1825-1901), Fonssagrives (1823-1884).

A côté de ces honneurs officiels, nous donnons, et c'est important sur le plan social, une grande place aux jugements soit d'hommes politiques, soit de marins eux-mêmes, concernant la place du médecin de marine dans la marine et la société.

Nous avons été frappés par le fait que, quand aux échelons gouvernementaux, il est question du Service de Santé (et de ses Ecoles) de la Marine, ou de celui de l'Armée de terre, il n'est jamais fait allusion à l'autre service : ce sont apparemment deux univers. Ceci est frappant quand en 1856 le ministre de l'Instruction Publique, Fortoul impose la création de l'Ecole de Strasbourg. Ici est fait allusion à des déclarations faites tant à la Chambre qu'à la Chambre des Pairs sur le Service de Santé de la Marine et sur les Ecoles des ports de Brest, Rochefort, de Toulon qui furent largement célébrées par les hommes politiques.

A dire vrai, le système d'avancement à base de concours, butera sur les nouvelles conditions de campagne qu'exigent l'expansion coloniale et ceci aboutira à la crise de 1886.

Mais comment ne pas admirer que jusqu'en 1890, quand la réforme des études médicales (4 ans d'études et la thèse obligatoire pour exercer la médecine), amènera la création de l'Ecole Principale de Bordeaux, des Ecoles où seuls des médecins de la Marine étaient professeurs et examinateurs, aient pu fonctionner à l'admiration de tous et qui, en deux ans, pouvaient former un Albert Calmette (1863-1933).

LE MÉDECIN ET SA PLACE DANS LA MARINE

L'obligation du baccalauréat (1818) pour les élèves des Ecoles aura la conséquence de placer le médecin, vis-à-vis de l'Officier de vaisseau qui n'est pas titulaire du baccalauréat dans une situation de culture supérieure.

Forget, dans son traité d'hygiène navale (1832) insiste sur les rapports du médecin avec les diverses catégories du personnel du bord, état-major et équipage. Il dit textuellement *"qu'on attend du médecin qu'il sache tout. Le choix des médecins explorateurs en découle. Le chirurgien major est en fait le seul confident réel du commandant, et il faut prendre garde que cette intimité ne paraisse pas poussée au point de susciter la jalousie des autres officiers"*.

L'épidémie de choléra de 1832 qui avait provoqué bien des désarrois, donnera aux médecins de la marine dont la science, le sang-froid et le dévouement avaient frappé l'opinion publique, un lustre exceptionnel.

Jacques Léonard, dans son livre-thèse remarquable : **Les officiers de santé de la Marine française de 1814 à 1835**, (1967) a pu écrire : "La Marine sera fière de son corps de santé".

En 1865, le médecin en chef Olivier, à la séance inaugurale annuelle de l'Ecole, pouvait prononcer devant toutes les autorités maritimes de Toulon : "l'Officier de marine est l'inséparable compagnon du médecin", et Fonssagrives, dans son *Traité d'hygiène Navale* de 1877, insiste sur cette considération et cette amitié.

Telle est la situation morale du corps de santé au moment où l'Ecole de Brest va donner à l'escadre de Courbet, puis à la France, un jeune médecin de 20 ans Albert Calmette.

Tout ceci et ne l'oublions pas, était en germe dans la lettre de Cochon Dupuy de 1715, nous devons ici lui rendre justice : le Corps de Santé a envers lui une dette immense.